

Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL en date du 16 septembre 2021 à 20 h 30

L'An deux mil vingt et un, le **seize du mois de septembre**, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion de la médiathèque, sous la présidence de Monsieur Henri JAMMOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 septembre 2021

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 10 conseillers - MM. Henri JAMMOT, Laurent SERRE, Roselyne DUFFOUR, Patrick DESROUSSEAUX, Laurence ESPINASSE, Pascale ROME, Michel COUDERT, Franck PICARD, André HUNDZINGER, Sandrine SAGOT.

Excusé : 1 conseiller - M. Sylvain FUENTES qui a donné pouvoir à Patrick DESROUSSEAUX.

Absents : 2 conseillers - M. Alain BRETTE, Mme Carine LOFFICIAL.

Madame Laurence ESPINASSE a été élue secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- 1°)- Travaux voirie à Fargeas ;
- 2°)- Achat tableau d'art ;
- 3°)- Subvention complémentaire à la Caisse des Ecoles ;
- 4°)- D.M. n° 1 (subvention complémentaire à la C.D.E.) ;
- 5°)- Convention de mise à disposition de service au SIAEP du Puy la Forêt ;
- 6°)- Emprunt pour travaux d'investissement ;
- 7°)- Demande d'avis sur le Plan de vente de Corrèze-habitat ;
- 8°)- Divers : - Compte rendu de la présentation d'aménagement de l'espace intergénérationnel faite par les deux bureaux d'études ;
 - Courriers arrivés en mairie : Lettre de M. Dumas Roland
 - Courriel de M. BOJDA Ludovic
 - Lettre de Mme CRESP Hélène
 - Quête 2021 pour la ligue contre le cancer de la Corrèze

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de rajouter 1 point à l'ordre du jour, qui est :
- subvention à l'association « Le Lonzac Patrimoine »

Accepté à l'unanimité.

TRAVAUX DE VOIRIES A FARGEAS

Madame ROME ne participe pas au vote.

Une consultation a été faite auprès de quatre entreprises concernant les travaux de voiries à Fargeas, pour la création de la nouvelle assiette du chemin.

Après avis de la commission voirie, réunie avec M. Jean Pierre SAINTONGE, technicien des routes à Tulle' Agglo, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise SIORAT pour la somme de 38 642,50 euros H.T., la moins disante.

ACHAT TABLEAU D'ART

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir l'oeuvre de Monsieur Luc SEGOND intitulé « les moutons d'Axel » pour la somme de 160,00 euros.

SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A LA CAISSE DES ECOLES

Vu la trésorerie de la Caisse des Ecoles, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter de 10 000,00 euros la subvention au profit de la Caisse des Ecoles sur le budget 2021, article 657361.

D.M. N° 1 / SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A LA C.D.E.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la Décision Modificative suivante :

Augmentation des crédits en fonctionnement dépenses	au 657361	+ 10 000,00 €
Augmentation des crédits en fonctionnement recettes	au 6419	+ 10 000,00 €.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE AU SIAEP DU PUY LA FORÊT

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la convention de mise à disposition de service au SIAEP du Puy la Forêt, dans l'intérêt de la bonne organisation du service « eau potable » depuis son transfert. En contrepartie le Syndicat remboursera à la commune les frais de fonctionnement du service mis à disposition.

EMPRUNT DE 500 000 € POUR TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre de financement de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin, 2 avenue Jean Jaurès 19100 Brive-La-Gaillarde (Corrèze), pour la somme de 500 000,00 euros, sur 20 ans avec un taux fixe de 0,65 %, pour financer les travaux d'investissement concernant l'aménagement de l'espace intergénérationnel programmés sur 2021 & 2022, les travaux de voiries et autres.

AVIS SUR LE PLAN DE VENTE DE CORREZE HABITAT

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable pour la mise en vente des deux logements par Corrèze Habitat situés au Pré Faurie inscrits sur leur plan de vente entrant dans le cadre de la rédaction de la Convention d'Utilité Sociale 2021-2026 conclue entre l'Etat et Corrèze Habitat.

SUBVENTION 2021 A L'ASSOCIATION « LE LONZAC PATRIMOINE »

Une nouvelle association lonzacoise a été créée, nommée « Le Lonzac Patrimoine ». Active pour les journées du patrimoine, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer une subvention de 200,00 euros pour cette année.

DIVERS :

Monsieur le Maire donne lecture de trois courriers reçus en mairie :

- lettre de M. DUMAS qui demande à louer une ancienne carrière sur les sectionnaux de Council pour le club de tir Tulliste dont il est Président.

Ce terrain étant sur la commune de Madranges, le Maire veut rencontrer son confrère avant de délibérer à ce sujet.

- Lettre de Mme CRESP qui demande l'aliénation d'une partie du chemin qui dessert l'arrière de sa propriété.

Le Conseil Municipal souhaite donner une suite favorable à sa demande, et sera traitée lors d'une prochaine réunion.

- Courriel de M. BOJDA qui propose à la mairie de donner un terrain situé au Pont de Peyrissac.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner une suite favorable à sa demande, vu la situation de cette petite parcelle.

Madame Roselyne DUFFOUR informe l'assemblée de la nouvelle ligne de car R6 « Treignac-Seilhac-Tulle-Limoges » créée par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Elle informe aussi que le relevé des compteurs d'eau effectué par un agent du Siaep du Puy la Forêt a débuté semaine 37 sur notre commune.

La quête 2021 sur le territoire de la commune du Lonzac pour la ligue contre le cancer de la Corrèze n'aura pas lieu encore cette année.

Levée de séance : 22 h 25.